

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 32 (1995)

Heft: 1237

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une conception datée de la famille

(jd) En 1942, le parti catholique conservateur dépose une initiative populaire pour la sauvegarde de la famille, «fondement de la société et de l'Etat». Cette initiative-programme qui prévoit une vaste palette de mesures (allocations familiales et vieillesse, construction de logements...) est rejetée par le Conseil fédéral qui y voit un danger de centralisation et en raison de la situation financière de la Confédération, «qui ne peut plus assumer de nouvelles tâches comportant de fortes dépenses» (déjà!). Les organisations patronales s'y opposent (déjà!) et l'Union syndicale ne cache pas ses doutes à l'égard d'une proposition qui magnifie la famille traditionnelle.

L'éclairage de 1945

Le gouvernement lui oppose un contre-projet plus modeste qui conduit au retrait de l'initiative et qui est accepté en votation populaire le 25 novembre 1945 par une confortable majorité populaire. L'article 35 alinéa 5 nouveau dispose que la Confédération, dans le cadre de ses compétences, tient compte des besoins de la famille; elle est autorisée à légiférer sur les caisses de compensations familiales et institue une assurance-maternité. Dans son message aux Chambres du 10 novembre 1944, – plus de 200 pages et deux annexes de 55 pages –, le Conseil fédéral,

s'appuyant sur de nombreux experts (dont Jean Piaget) et administrations, brossé un vaste tableau des mesures existantes mais aussi des conceptions passées et présentes de la politique de la famille. On y apprend que dominent à cette époque des préoccupations démographiques, morales et pédagogiques autour de l'institution du mariage, et eugéniques: il s'agit d'éviter la transmission des maladies héréditaires. Le Conseil fédéral est préoccupé (déjà!) par la désintégration de la famille. S'il reconnaît la nécessité d'une meilleure protection de cette institution, il pose les limites à une intervention de l'Etat: la prospérité de la famille dépend avant tout de la moralité de ses membres et la procréation relève d'abord de la sphère individuelle. Puis il insiste sur les effets pervers des aides financières:

«Si importante et désirable que soit aujourd'hui la protection de la famille, il faut rappeler que de telles mesures peuvent avoir des effets imprévisibles. Affirmer que l'entretien d'une famille est fort onéreux et que les célibataires vivent dans des conditions matérielles bien meilleures que les pères de famille, c'est propager cette façon d'envisager les choses dans une partie du public qui, sans cela, serait demeurée étrangères à de telles considérations. En d'autres termes c'est développer les idées matérialistes du public. Les célibataires sont alors enclins à considérer que la création d'une famille implique de lourdes charges matérielles, tandis que les gens mariés ont sans cesse leur attention attirée sur le fait qu'une famille nombreuse nécessite de lourds sacrifices. Cette manière d'envisager la vie sous un angle matérialiste se répand rapidement et ne fait que développer cette déplorable mentalité qui a tant contribué à la crise spirituelle et morale de la famille.»

Lors du débat au Conseil national, le rapporteur de la commission termine par un vœu dont on sait aujourd'hui qu'il est resté pie:

«Nous ferons ce plaisir aux auteurs de l'initiative pour la sauvegarde de la famille de souhaiter avec eux l'adoption du contre-projet par les cantons et le peuple, puis la réalisation des trois éléments du débat (allocations familiales, aide au logement, assurance-maternité) dans un avenir prochain. Ils n'auront pas à attendre les vingt ans de l'assurance-vieillesse, espérons-le». ■

Les différents projets			
	Département de l'intérieur	Femmes des partis bourgeois	Femmes des partis gouvernementaux
bénéficiaires	salariées et indépendantes	toutes les femmes	toutes les femmes
montants des prestations	100% du salaire pendant 16 semaines	4 x fr. 1500 - 2000 ou 80% du salaire pendant 16 sem.; dans les deux cas à concurrence d'un plafond de fr. 97200	100% du salaire pendant 16 sem. (plafond fr. 67000) ou 4 x fr. 970
financement	prélèvement sur les salaires (0.4%)	caisse fédérale ou TVA	TVA (0.4%)

En bref

Difficile de comprendre les électeurs de la ville fédérale: aux récentes élections fédérales ils confirment leurs options rouges et vertes, en revanche ils refusent le budget déficitaire, mais sans augmentation d'impôts, et ils approuvent un crédit de dix millions pour l'achat de véhicules pour les transports publics.

Ecritures croisées: Paulhan/ Saint-Hélier

RÉFÉRENCE

Jean Paulhan, Monique Saint-Hélier, *Correspondance 1941-1955*, édition établie, annotée et préfacée par José-Flore Tappy, Paris, Gallimard, 1995, 437 p.

A signaler aussi, par la même, l'édition de *La Fiancée de Gargantua*, dans *Etudes de Lettres*, Université de Lausanne, juillet-septembre 1995.

Lorsqu'elle rencontre Jean Paulhan, en juillet 1941, Monique Saint-Hélier a déjà publié à Paris trois romans remarqués, dont *La Cage aux Rêves* (1932). Une amitié se noue entre Paulhan et la romancière par l'intermédiaire de Blaise Briod son mari. Commence alors un échange qui durera jusqu'à la mort de Saint-Hélier en 1955. Grâce aux archives du *Centre de recherche sur les lettres romandes* (Lausanne) et à sa documentaliste José-Flore Tappy, qui les met en évidence par une méticuleuse annotation, cet échange nous est restitué.

Paulhan l'accoucheur

Paulhan, par son attention et son répondant d'infatigable épistolarier, est un accoucheur de textes: «Un écrivain, moi? Peut-être plus tard. Si votre main conduit ma main», lui écrit-elle en décembre 1941. Bien qu'elle qualifie Paulhan, dans son *Journal*, d'homme «ondoyant et amoral», elle éprouve pour lui des sentiments où se conjuguent la dépendance professionnelle et l'affection amoureuse. Dès lors, comme souvent avec les auteurs qu'il suit, Paulhan va aimanter l'écriture, la susciter par les conversations, les envois, les encouragements.

Une relation asymétrique ?

Pour Saint-Hélier, malade, cette relation littéraire faite d'amour retenu ou dénié devient démesurément centrale alors que Paulhan, tourné vers l'extérieur et engagé dans mille entreprises, semble ne chercher en elle qu'une «conscience» spéculaire immobile. L'asymétrie de leur relation est frappante: asymétrie sociale avant tout, entre une malade clouée au lit et un homme du monde, entre une provinciale exilée et un des plus influents passeurs du monde littéraire parisien. Saint-Hélier attend en fait de Paulhan une médiation cultivée avec le monde extérieur: il lui fournit Sade, Michaux, Kafka, Eluard, Cingria. Elle découvre aussi des peintres comme Dubuffet ou Fautrier, dont il amène les toiles sous le bras, en allant la trouver Quai de Béthune! Mais Paulhan invite aussi sa correspondante à écrire: des récits autobiographiques où sont transposées les bribes de son enfance. Dans ces lettres, la guerre et ses aménagements occupent aussi une place déterminante.

Une vue oblique sur la NRF

Ainsi Paulhan confie-t-il à Saint-Hélier certains détails concernant la gestion politique de la *Nouvelle Revue Française* dans Paris occupé. Bien loin d'attendre des conseils de la

romancière, il trouve son compte à projeter ses doutes tactiques sur une conscience presque abstraite dont le rôle est d'offrir un espace de résonances à ses résolutions pénibles («chère conscience, est-ce à vous que je dis ces choses? [...] c'est seulement une façon de me le dire à moi, de savoir un peu mieux ce que je pense»).

Les récits de Paulhan prennent parfois l'allure brève d'un emploi du temps, d'ailleurs assez acrobatique; ainsi le 11 mars 1942: «Je verrai Valéry tout à l'heure. (Je veux lui demander d'entrer au Comité). Demain, Mauriac et Duhamel. Après-demain, Drieu et les Allemands. (On ne dirait pas un ministre?). Puis, la zone libre.»

Un bel inédit d'après-guerre

Tout se passe comme si l'après-guerre venait défaire lentement cette intense relation qui a démultiplié la pulsion créatrice de la romancière: Monique Saint-Hélier tarde à finir le *Martin Pêcheur*, son éditeur Grasset est en procès pour complaisance envers l'ennemi... Elle tente péniblement d'écrire divers textes à la demande de Paulhan: un hommage à Gide, un *Monsieur Amer* qui ne plaira pas; elle se lance par contre avec succès en 1949 dans une évocation de «la belle cordière» Louise Labé, sous le titre provocant de *La Fiancée de Gargantua*. Paulhan, qui semble avoir aimé le livre, ne put jamais l'éditer. Ce texte d'une grande vivacité paraît aujourd'hui, toujours par les soins de José-Flore Tappy, dans la revue *Etudes de Lettres*.

Saint-Hélier voit son état de santé s'aggraver chaque année. Une de ses dernières grandes joies d'écrivain fut, en janvier 1954, une étude de Dominique Aury, l'auteur récemment révélé d'*Histoire d'O*, – qui à près de quatre-vingt dix ans préface aujourd'hui *La Fiancée de Gargantua*. Intitulé «Ces doux monstres» cet article signale trois talents féminins de l'heure: Célia Bertin, Monique Saint-Hélier et.... Marguerite Duras. ■

Jérôme Meizoz

En bref (suite)

Le Parti démocrate de la ville de Berne avait survécu, sans faire beaucoup de bruit, à la dissolution du Parti démocrate suisse. Il vient de se dissoudre après un cinquantaine d'années d'existence. En revanche, le Parti Jeune Berne, constitué il y a quarante ans a fêté cet anniversaire et compte continuer dans la mouvance écologiste.